



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FEVRIER 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce vendredi 8 février 2008 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: Mrs P.COGET, J.L FOSSIER, P. BLANCHARD, Melle Pascaline BLANCHARD.

Etaient absents : Mme M.L USTYANOWSKI, Mrs D. COASNE, R. BARRE.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, rend hommage à M. Richard ELSNER décédé récemment, et procède à l'installation de Mme Brigitte ROULY.

Après avoir désigné Mme I. LEROY secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2007, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité:

⇒ Adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par 29 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET) :

⇒ Adopte l'affectation anticipée des résultats pour les budgets suivants :

- Budget principal*
- Lotissement zone d'activités du chemy*
- Lotissement Mozart*
- Lotissement Bois Calotte*

A l'unanimité :

- Budget du cinéma Le Travelling*

.../...

Par 29 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET) :

⇒ Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2008

Section d'investissement:

- Dépenses : 11 811 470
- Recettes : 11 811 470
- Après virement de la section de fonctionnement de 2 600 000

Section de fonctionnement:

- Dépenses: 14 330 000
- Recettes: 14 330 000
- Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2 599 033,73

⇒ Adopte les taux de 14,77% en taxe d'habitation, de 25,35% en taxe foncière et de 102,54 % en foncier non bâti.

A l'unanimité,

⇒ Vote les subventions allouées aux associations,

⇒ Adopte la liste des marchés supérieurs à 4 000 € HT passés en 2007,

⇒ Décide de louer le local situé 14 place J.Tailliez à une prothésiste dentaire qui souhaite s'implanter sur la commune au prix mensuel de 1 100 € nets,

⇒ Reconduit pour l'été 2008 les colonies et propose des séjours en Dordogne, à Gérardmer, Noirmoutier et au Pyla-sur-Mer,

⇒ Reconduit les centres d'accueil d'été et fixe la participation des familles comme suit :

- 7 € pour les courriérois (6.60 € aux journées d'inscription)
- 13 € pour les parents domiciliés en dehors de la commune (12.30 € aux journées d'inscription)
- 12 € par jour pour le camping (10 € aux journées d'inscription)
- 22 € par jour pour le camping pour les extérieurs (20 € aux journées d'inscription)

⇒ Organise dans le cadre du jumelage et en collaboration avec la CAF par l'intermédiaire du contrat Temps Libre, un séjour à BARLINEK (Pologne) pour une quarantaine de jeunes du club de danse du 4 au 10 juillet 2008,

⇒ Décide d'acquérir une yourte pour la ferme pédagogique et de solliciter une subvention auprès de la CAF afin d'obtenir 40 % de financement,

.../...

⇒ Ouvre un crédit de 147,50 € par maman décorée, à l'occasion de la cérémonie de la fête des mères qui aura lieu le samedi 24 mai 2008,

⇒ Fixe à 2 € le prix des places cinéma pendant l'opération « La Fête du Cinéma 2008 » prévue les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2008,

⇒ Décide d'organiser le voyage des aînés le jeudi 12 juin à CREQUY près de FRUGES, de maintenir l'âge minimum à 67 ans et fixe le prix des places à 7 €,

⇒ Budgétise la somme de 269 267,67 € pour l'acquisition de véhicules pour les services techniques : une balayeuse aspiratrice et deux fourgons de type L2H2,

⇒ Décide de modifier le Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S) du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) pour répondre aux demandes de permis de construire mettant en œuvre des critères de performances énergétiques tels que prévus à l'article R 111-21 du Code de la Construction,

⇒ Adopte la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols pour le contournement de la RD 919 sur le territoire de COURRIERES en direction de Carvin,

⇒ Adopte le rapport d'activités de la société DALKIA pour la saison 2006-2007 pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux,

⇒ Approuve le projet du Programme Local de l'Habitat adopté par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin en sa séance du 16 novembre 2007,

⇒ Adopte une motion contre le projet du Ministre de l'Education Nationale au titre du service minimum dans les écoles les jours de grève.



Le Maire,

Christine Pilch
C. PILCH.